

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 05 JANVIER 2012

Nombre conseillers en exercice	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	22 décembre 2011
Nombre conseillers présents	34		
dont : conseillers titulaires	29	Date de l'affichage du procès-verbal	09 janvier 2012
conseillers suppléants	5		

L'an deux mil douze, le cinq janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etai^{ent} présents : Mmes-MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, Vices Présidents, LE ROUX Pierre, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, LECOEUR Raymond, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, DESPREZ Thierry, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, CHOLOT Guy, D'HULST Francis, FLAMBARD Geneviève, LAIDET Serge, PILLET Denis, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, FERRIER Christian, LAUNEY Stéphane, LOZOUET Roger, COLLAS-DUGENETEL Alain, MELLET Christophe, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline.

Membres suppléants : MM. LEBLOND Jean-Luc (suppléant de M. BOUSSARD Jean-Luc), MABIRE René (suppléant de M. FEUILLY Emile), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), POULAIN Joseph (suppléant de POULAIN Jérôme), HAMEL Armand (suppléant de MARTINE Emmanuel).

Absents excusés : Mmes-MM. BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean-Luc, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, FEUILLY Emile, BROQUET Patrick, LE VAST Jean-Claude, SCELLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, MARTINE Emmanuel, LECAILLON Alain, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, MARGUERIE Jacques, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. Brice CACQUEVEL

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance. Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2011.

Il sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : point 7 - participation Agence de l'Eau au programme d'entretien du linéaire côtier 2012/2014. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification.

Il présente ses vœux à l'assemblée : « *Avant débiter l'ordre du jour de ce premier conseil de l'année, je voudrais vous adresser tous mes meilleurs vœux pour 2012, vœux de santé, de bonheur, de joie et de réussite pour vous et vos familles ; j'aurai l'occasion de développer ces vœux le 12 janvier.*

L'année 2011 fut parfois tendue et souvent polémique, avec des échos dans la presse, mais elle est derrière nous. Les nouveautés de 2012 nous ont conduits à organiser ce premier conseil communautaire pour nous permettre d'agir le plus rapidement possible, le temps passe si vite.

M. le Sous-Préfet a signé le 31 décembre 2011 le transfert de la compétence tourisme à la 3CI. Nous allons prendre les premières mesures concrètes de la mise en œuvre de cette compétence dans quelques minutes.

Notre programme de travaux pour l'année 2012/2013 et 2014, issu du SIAT, a été mis au point par tous les maîtres d'ouvrage et les services du conseil général. Nous aurons à en délibérer ce soir. Ce contrat de territoire nous aidera à réaliser un peu de 5.5 millions d'euros de travaux nouveaux sur 3 ans, travaux majoritairement axés sur l'assainissement collectif. Il en prend pas en compte plusieurs autres projets qui relèvent, soit du contrat de bassin, soit d'autres politiques d'aide ou sont soutenus par d'autres co-financeurs.

Notre territoire doit se développer ; les habitants attendent des actions. Aussi, je vous souhaite une bonne année de travail communautaire ».

Compte-rendu délégations

Délégation à M. le Président :

- Droit de Préemption Urbain : non exercé sur les parcelles cadastrées section AT 56, 83, 88 et 89 sur la zone du Pré Bécouffret à Barneville-Carteret
- Acquisition traceur : société DMBA d'un montant de 3 660.00 € HT
- Prêt 750 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel, au taux fixe de 5.33 % sur 15 ans, échéances trimestrielles
- Maîtrise d'œuvre pôle nautique de Barneville-Carteret : atelier Nord-Sud au taux de rémunération de 11.25 % du montant HT des travaux

Délégation au bureau communautaire :

- Entretien linéaire côtier 2012/2014 : association Astre Environnement pour un montant TTC de 27 170 €/an, soit un montant de 81 510 € TTC pour la période 2012-2014, hors indexation.
- Document touristique 2012 : société ALD Diffusion, moins disante, pour les montants maximums suivants :
 - o guide touristique : 17 845.72 € TTC
 - o carte touristique : 2 104.96 € TTC
 - o guide hébergement-restauration : 3 845.14 € TTC
 - o catalogue des meublés : 6 255.08 € TTC
 - o agenda (5 parutions par an) : 8 850.25 € TTC

1. CONTRAT DE TERRITOIRE 2012/2014

M. le Président rappelle que lors de sa séance du 27 octobre dernier, le conseil communautaire a décidé la mise en place d'un contrat de territoire 2^e génération. Il rappelle que le contrat de territoire, conclu pour trois ans, se décline en une convention financière annuelle. Cette convention définit les projets et les financements qui seront mis en oeuvre dans l'année en cours. Cette convention financière annuelle est signée par le conseil général, la communauté de communes et les maîtres d'ouvrages des opérations prises en compte pour l'année considérée.

M. le Président expose les différents axes d'intervention découlant des orientations définies dans le schéma départemental d'aménagement du territoire (SIAT) ainsi que les projets proposés à la contractualisation 2012/2014 avec le conseil général :

- Axe 1 - équilibrer l'accueil de la population
 - o 1.1 - viabilisation création lotissement locatif de 20 petits logements à Barneville-Carteret
 - o 1.2 - aménagement maison médicale à Barneville-Carteret
- Axe 2 - développer l'offre culturelle et sportive
 - o 2.3 - aménagement cours de tennis en terrain multisports à Les Moitiers d'Allonne
 - o 2.4 - pôle d'activités nautiques à Barneville-Carteret
 - o 2.5 - actions territoriales en faveur de la jeunesse
- Axe 3 - améliorer et renouveler l'offre touristique
 - o 3.6 - aménagement aire de stationnement de camping-cars à Barneville-Carteret
 - o 3.7 - aménagement liaison douce cyclable à St Jean de la Rivière

- 3.8 – rénovation VVF – centre aqualudique
- 3.9 – cale d'accès base nautique à Portbail
- 3.10 – aménagement et mise en valeur du baptistère de Portbail
- 3.11 – élaboration note stratégique touristique
- Axe 4 - préserver et améliorer la qualité de l'eau
 - 4.12 / 4.13 – assainissement bourg Canville la Rocque
 - 4.14 / 4.15 – assainissement la vallée – Baubigny-les Moitiers d'Allonne
 - 4.16 / 4.17- réseau assainissement St Maurice en Cotentin/la Haye d'Ectot
 - 4.18 – réseau assainissement 5^e tranche à Les Moitiers d'Allonne
 - 4.19 / 4.20 – assainissement le bas Hameau à Sénoville
 - 4.21 – réseau assainissement rue St Jean à Barneville-Carteret
 - 4.22 – réseau assainissement secteur Casino à Barneville-Carteret

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la programmation du contrat de territoire 2012/2014,
- autorise M. le Président à signer le contrat de territoire avec le Conseil Général de la Manche,
- autorise M. le Président à signer les conventions financières correspondantes.

2. ATTRIBUTION MARCHE ASSAINISSEMENT ST MAURICE EN COTENTIN/LA HAYE D'ECTOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la procédure lancée pour cette consultation :

- procédure adaptée autorisée par délibération n° 106 du 27 octobre 2011
- modalités de publicité (date envoi : 16/11/2011)
 1. inscription sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics
 2. insertion presse : BOAMP (19/11/2011)
- date limite de remise des offres : jeudi 22 décembre 2011 à 12 h
 - nombre de dossiers retirés : 19 (dont 17 retraits électroniques)
 - nombre d'offres reçues dans les délais : 3
 - excusé : 3
- ouverture des plis : jeudi 22 décembre 2011 à 14 h 30

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres du 05 janvier 2012,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché au groupement d'entreprises SITPO/BERNASCONI/SARC (entreprise SITPO mandataire) pour un montant de 1 482 350.00 € HT,
- autorise M. le Président à déposer les demandes de subventions pour ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général de la Manche,
- autorise M. le Président à signer tous les documents correspondants.

3. CREATION OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

- Désignation des membres du comité de direction – collège des conseillers communautaires

Vu la délibération n° 87B du 22 septembre 2011 approuvant les statuts de l'EPIC, sous réserve d'un arrêté du préfet entérinant le transfert de la compétence tourisme des communes à la Communauté de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2011 entérinant la modification de statuts de la Communauté de Communes de la Côte des Isles,

M. le Président rappelle que les statuts susvisés prévoient que le comité de direction se compose de 25 membres, dont 13 élus communautaires. Les titulaires et suppléants de ce collège sont tous des élus communautaires en exercice. Il présente liste des candidats répartis dans les différents sous-collèges :

	Titulaires			Suppléants		
Sous-collège 1 :	Communes littorales dotées auparavant d'un OTSI					
Barneville-Carteret	Monsieur	Alain	DESPLANQUES	Madame	Catherine	TOLLEMER
Barneville-Carteret	Monsieur	Jean-Luc	BOUSSARD	Monsieur	Pierre	CANDONI
Barneville-Carteret	Monsieur	Michel	OESTEREICH	Monsieur	Pierre	LEROUX
Port-Bail	Monsieur	Serge	LAIDET	Monsieur	Denis	PILLET
Port-Bail	Monsieur	Guy	CHOLLOT	Madame	Geneviève	FLAMBARD
Port-Bail	Monsieur	Francis	D'HULST	Monsieur	Armand	HAMEL
Denneville	Monsieur	Stéphane	LECOURT	Monsieur	Alain	LAISNE
Sous-collège 2 :	Autres communes littorales					
St Jean de la Rivière	Monsieur	Alain	LECAILLON			
Les Moitiers d'Allonne	Monsieur	Joseph	POULAIN			
St Georges de la Rivière				Monsieur	Henry	LEVEEL
St Lô d'Ourville				Monsieur	François	SENE
Sous-collège 3 :	Communes rurales					
Fierville les Mines	Monsieur	Max	GALLET			
La Haye d'Ectot	Monsieur	Dimitri	BONIAKOS			
Le Mesnil	Monsieur	Didier	FLAMBARD	Monsieur	Daniel	MELLET
				Monsieur	Christophe	MELLET
				Monsieur	Robert	PULCINELLA
Membre de droit :	Monsieur	Jean-Paul	GOSELIN			

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres du comité de direction - collège des conseillers communautaires - selon les propositions ci-dessus.

- Convention de partenariat avec les offices de tourisme associatifs pour la période transitoire de mise en œuvre de l'EPIC tourisme au 01/04/2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2122-23 et L 5211-10,
Vu la délibération n°86B du 22 septembre 2011 et sous réserve de l'arrêté préfectoral entérinant le transfert de la compétence tourisme des communes à la communauté de communes et modifiant les statuts en conséquence
Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2011 entérinant la modification de statuts de la Communauté de Communes de la Côte des Isles,

M. le Président propose au conseil communautaire que la communauté de communes, nouvellement compétente en matière de tourisme, conventionne avec les associations Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative pour une période de trois mois, du 1^{er} janvier au 31 mars 2012, afin de maintenir le service le temps que le nouvel office de tourisme communautaire se mette en place.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les conventions avec les associations Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative pour une période de trois mois, du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

- Conventions de mise à disposition de personnel

M. le Président indique que les statuts de l'EPIC prévoient que les agents de l'Office relèvent du droit du travail, c'est-à-dire des conventions collectives régissant les activités concernées. M. le Président fait savoir au conseil communautaire qu'il convient de prévoir la mise à disposition des personnels sous statut public de la Communauté de Communes travaillant dans le domaine du Tourisme auprès de l'office intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les conventions de mise à disposition des personnels statutaires auprès de l'office de tourisme intercommunal.

4. LANCEMENT CONSULTATION CONTENEURS ENTERRES

Soucieuse d'optimiser son système de gestion des déchets ménagers et notamment les modalités de collecte sélective des emballages ménager, la Communauté de Communes de la Côte des Isles a, depuis 2009, installé sur son territoire 10 points d'apport volontaire composés de colonnes enterrées.

En complément des colonnes aériennes, les colonnes enterrées permettent de proposer aux communes des équipements de tri sélectif parfaitement intégrés dans l'environnement.

Offrant une capacité de stockage maximale et un encombrement minimal, ces équipements répondent, par ailleurs, à la problématique du territoire et contribuent, de surcroît, à lutter activement contre les dépôts anarchiques de déchets.

Sur proposition de la commission Ordures Ménagères réunie le 15 décembre dernier, M. le Vice-Président en charge de la gestion des déchets ménagers fait part au conseil communautaire de la nécessité de relancer le marché d'acquisition de conteneurs enterrés, par la conclusion d'un marché à bons de commandes d'une durée maximale de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à lancer une consultation pour la fourniture de conteneurs enterrés, par marché à bons de commande d'une durée maximale de 4 ans, passé selon la procédure par appel d'offres ouvert,
- prend l'engagement d'inscrire au budget annexe « ordures ménagères » pour 2012 et suivants, en dépenses d'investissement, les sommes nécessaires au paiement du marché précité.

5. INFORMATION TRANSPORT MANEO

M. le Président donne la parole à M. Dieudonné Renaux, Conseiller Général, qui présente la politique départemental en matière de transports :

1. Manéo lignes régulières : M. Renaux rappelle que le Conseil Général a repris en 2007 la gestion des lignes régulières, alors au nombre de 24, afin de relier les principales villes du département. Or, il s'avère que, globalement, ces lignes sont très peu fréquentées en dehors des périodes scolaires. Après la réalisation d'un audit par un cabinet spécialisé en 2010/2011, 11 lignes régulières vont être supprimées à partir de juillet 2012. En revanche, les lignes conservées vont bénéficier d'un cadencement plus important (*de 3 à 4 allers/retours par jour*) en proposant des horaires mieux adaptés et moins de points d'arrêt afin de diminuer la durée du transport (*exemple : Barneville/Cherbourg = 45 minutes au lieu de 1 h 30*).

Sur chaque territoire communautaire est créé un service de rabattement sur un point d'arrêt, avec un aller/retour par jour ; ce nouveau service permet un transport domicile du demandeur/arrêt retenu. Il est proposé que le point retenu soit l'arrêt du bourg des Moitiers d'Allonne (aller : départ Les Moitiers d'Allonne à 7h24 → arrivée à Cherbourg à 8h15 et retour : départ de Cherbourg à 17h35 → arrivée Les Moitiers d'Allonne à 18h24)

Pour information, les lignes régulières coûtent 6 millions d'euros par an au département. Sur le territoire de la Côte des Isles, les deux lignes existantes sont conservées avec également une ligne estivale vers Coutances.

2. Manéo transports scolaires : M. Renaux indique qu'en 2011, 28 000 élèves se sont inscrits au transport scolaire, répartis en 600 circuits, soit environ 6 000 points d'arrêt. Or, obligation est donnée au département de sécuriser ces points d'arrêt, ce qui représente des investissements qui seront à la charge des communes (en agglomération et sur les routes communales) ou du département (sur les routes départementales). Le financement de la sécurisation des points d'arrêt va être accompagné par le département, dans le cadre des amendes de police et le Conseil Général envisage de donner aux communes la possibilité de solliciter cette aide tous les ans, soit une enveloppe d'environ 1.2 millions d'euros par an. Il ajoute que la sécurisation d'un point d'arrêt peut atteindre 40 000 € ; le coût étant souvent moindre en zone urbaine.

A la rentrée de septembre 2012, l'ensemble des circuits va être réorganisé, dans les conditions de la chartre du transport scolaire adoptée en 2008, à savoir l'inscription d'au moins 3 enfants par arrêt, une distance d'au moins 2 kms entre deux points d'arrêt et autour des groupes scolaires (écoles élémentaires et collèges), afin de permettre la diminution des temps de trajet et la sécurisation des points d'arrêt restants. En Côte des Isles, une partie du travail de réorganisation des circuits a été réalisé en 2005/2006 et seuls quelques aménagements sont à prévoir. Un représentant de l'agence routière de la Haye du Puits va prendre contact avec les maires des communes concernées courant janvier 2012 et les associations de parents d'élèves vont également être consultées, dans le but de permettre les inscriptions des collégiens en avril 2012.

L'ensemble des dépenses consacrées par le département est de 21 millions d'euros auxquels s'ajoute 1 million d'euros pour le transport des enfants vers les structures spécialisées. De plus, les transporteurs vont devoir s'équiper de véhicules équipés de ceintures de sécurité et accessibles au public handicapé, ce qui représente un investissement d'environ 30 millions d'euros. Enfin M. Renaux précise que le coût moyen d'un élève transporté est de 900 € par an pour le département.

3. Manéo transport de proximité : M. Renaux présente le bilan 2011 des trois services mis en place :
- Service 1 - mardi - commune de destination : Portbail / Barneville-Carteret
 - Service 2 - jeudi - commune de destination : Cherbourg-Octeville
 - Service 3 - samedi - Commune de destination : Barneville-Carteret (suppression de la desserte à Portbail enclenché seulement 2 fois en 2011)

42 personnes ont déclenché ce dispositif au cours de l'année 2011 et l'ensemble des services est régulièrement sollicité. Il s'avère que le service du jeudi vers Cherbourg est presque exclusivement utilisé pour se rendre en centre-ville et non vers les hôpitaux ou vers le centre médical des Provinces. La participation de la Communauté de Communes pour l'année 2011 est d'environ 3 000 €.

6. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

- Budget site touristique 2011 :

M. le Président présente le projet de décision modificative du budget 2011 du site touristique de Fierville les Mines :

. c/6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement.... + 455.00 €

. c/654 - pertes sur créances irrécouvrables - 455.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative budgétaire n° 1 du budget du site touristique de Fierville les Mines.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes engage chaque année une opération de nettoyage du linéaire côtier de Baubigny à Denneville. Il sollicite l'autorisation de déposer auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une demande de subvention pour le programme 2012/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention pour le programme 2012/2014 de nettoyage du linéaire côtier.

8. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier prévisionnel réunions 2012 :

Bureau communautaire 18 h	Conseil communautaire 20 h 30
19-déc-11	05-janv
08-févr	16-févr
14-mars	22-mars
18-avr	26-avr
23-mai	31-mai
27-juin	05-juil
12-sept	20-sept
17-oct	25-oct
28-nov	06-déc

La séance est levée à 22 h